



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2016-005

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2016

Sommaire

DDT

71-2016-04-11-007 - Arrêté portant renouvellement de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de Saône-et-Loire (3 pages)

Page 3

DDT

71-2016-04-11-007

Arrêté portant renouvellement de la Commission Locale
d'Amélioration de l'Habitat de Saône-et-Loire

commission locale clah

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Habitat
Unité amélioration du parc privé et
renouvellement urbain

Le préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ
portant renouvellement de la Commission locale d'amélioration
de l'habitat de Saône-et-Loire

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R321-10,
Vu le décret n° 2012-721 du 9 mai 2012 portant diverses dispositions relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction pris en application de l'article L313-36 du code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté préfectoral n°2013078-0012 du 19 mars 2013 portant renouvellement de la commission locale d'amélioration de l'habitat de Saône-et-Loire pour une période de trois ans à compter du 19 mars 2013,
Vu les propositions des différents organismes consultés,
Sur proposition du délégué adjoint de l'ANAH dans le département,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La Commission locale d'amélioration de l'habitat de Saône-et-Loire est constituée ainsi qu'il suit :

A/ Membres de droit

- le délégué de l'agence dans le département ou son représentant, président ;

B/ Membres nommés pour trois ans

1. en qualité de représentants des propriétaires :

Chambres Syndicales des Propriétaires Immobiliers – CSPI (UNPI)

Membre titulaire

Mme Nicole BONNET UNPI 71
Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Mâcon
1038 avenue De Lattre de Tassigny
71000 MACON

Membre suppléant

M. Serge BONNOT CSPI de la CCM
52 rue des Martyrs de la Libération
71200 LE CREUSOT

2. en qualité de représentant des locataires :

Membres désignés par l'Union Départementale des Associations Familiales de Saône-et-Loire UDAF

Membre titulaire

Mme Marie-Andrée CARLOT
62 rue du Bourg
71880 CHATENOY LE ROYAL

Membre suppléant

Mme Marie-Elyse MEHU
Le Voisinnet
71850 CHARNAY LES MACON

3. en qualité de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement

Membres désignés par l'ADIL de Saône-et-Loire

Membre titulaire

Mme Isabelle GERBIER
13 rue Gabriel Jeanton
71000 MACON

Membre suppléant

Mme Sandrine MARCAUD
13 rue Gabriel Jeanton
71000 MACON

4. en qualité de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social

Membres désignés par l'ISBA de Chalon sur Saône

Membre titulaire

Mme Cécile VIRAT
1 rue Gauthey
71100 CHALON-SUR-SAONE

Membre suppléant

M. Joseph SASSONIA
1 rue Gauthey
71100 CHALON-SUR-SAONE

5. en qualité de représentants des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale pour le logement

Membres désignés par LOGEHAB

Membres titulaires

Mme Pascale CHAGUE-SIEGENTHALER
23 rue Gabriel Jeanton
71000 MACON

Mme Elisabeth DUSSABLY
73, grande rue Saint-Cosme
71100 CHALON-SUR-SAONE

Membres suppléants

Mme Hélène FERREIRA
73, grande rue Saint-Cosme
71100 CHALON-SUR-SAONE

Mme Estelle SECRET
73, grande rue Saint-Cosme
71100 CHALON-SUR-SAONE

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prend effet à partir du 15 avril 2016

ARTICLE 3 :

Le directeur départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,
le 11 avril 2016

Le Préfet,

Gilbert PAYET